

MCOMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 10 Mars 2026

Présents : MME POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, BRUNET, ARNAUD

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

- SENIORS :
Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
- JEUNES FOOTBALL A 11 :
3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS :
 - 2 équipes
- JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.

Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.

Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.

Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

➤ Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :

L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).

➤ Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulée avec une éventuelle rétrogradation sportive.

Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

Vérification des obligations

Séniors D1 : tous les clubs en règle

Séniors D2.A - FC MOLDAVIE

-Obligation de 3 équipes de jeunes U14 – U15 – U16 – U18, club en entente avec FC CHENNEVIERES mais obligation d'avoir 5 licenciés

dans chaque catégorie d'âge. : FC MOLDAVIE n'a aucun licencié dans ces catégories d'âge.

-Obligation de 2 équipes de football à effectif réduit – Pas d'équipe.

Le club FC MOLDAVIE sera sanctionné en fin de saison de 4 points en moins par équipe manquante soit un total de 20 points.

Séniors D2.B – Tous les clubs en règle

Séniors D3.A – ZENAGA : pas d'obligations

CAUDACIENNE : en règle

PHARE ZARZISSIEN : pas d'obligation

FC ST MANDE : en règle

Séniors D3.B – BANZAMNI : pas d'obligations

MAROLLES FC : pas d'obligations

VAL DE FONTENAY, PORTUGAIS CHAMPIGNY et ORLY AVS : en règle

TERRAINS SUSPENDUS

Matches à jouer (à domicile)

AVS ORLY doit communiquer pour le 10/03/2026, un terrain de repli pour les rencontres en retard (classés sensibles)

54226773 –AVS ORLY / CACHAN CO ASC 2 du 15/03/2026

54226797 –AVS ORLY / CHAMPIGNY PORTUGAIS du 29/03/2026

54226785 –AVS ORLY / LIMEIL BREVANNES AJ 2 du 12/04/2026

Et les rencontres restant à fixer

54226749 –AVS ORLY / US IVRY FOOTBALL 3 du 25/01/2026

54226761 –AVS ORLY / MAROLLES FC du 08/02/2026

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain + accord du club adverse + accord de la CDPME

FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Le 06 Avril 2026
- Les 1 - 8 et 14 mai 2026

MATCHS NON-JOUES DES 22 & 23 NOVEMBRE 2025

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

DEROGATIONS ANNUELLES

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

RAPPEL

551086 – AVENIR SPORTIF ORLY Séniors D3.B

Dossier en retour de la Commission de Discipline du 10/02/26

Matches à jouer (à l'extérieur)

54226753 – BANN'ZANMI / AVS ORLY remis au 26/04/2026

54226773 – AVENIR SPORTIF ORLY 1 / CACHAN CO ASC 2 Séniors D3.B du 15/03/26

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 10/03/26. Changement de terrain.

Accord de la commission, le match se jouera le 15/03/2026 au stade Léo Lagrange à CACHAN.

Il est convenu que cette rencontre se déroulera comme suit :

1 arbitre (principal) + 2 arbitres (assistants) + 1 délégué + 1 délégué CDPME = à la charge de d'ORLY AS

-Match classé sensible

COUPE SENIORS

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

¼ FINALE : 02 MAI 2026	½ FINALE : 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
----------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

Match remis =

55525485 - APSAP VILLE DE PARIS 2 / APSAP EMILE ROUX du 07/03/26

55525487 - US ORMESSON / APSAP VILLE DE PARIS 1 du 07/03/26

APSAP VILLE DE PARIS ayant des rencontres en Ligue, ces deux rencontres sont remises au 4 avril 2026.

Les clubs ont la possibilité de jouer en semaine après accord.

55525486 – WAYWOUYWEAR FC / NEW TEAM VINCENNES coupe Entreprise du 07/03/26

Courriel de Waywouywear du 06/03/26.

La commission, enregistre le forfait avisé de WAYWOUYWEAR FC, NEW TEAM VINCENNES est qualifié pour la suite de la compétition.

55525489 – SCPO FOOTBALL / APSAP HENRI MONDOR coupe Entreprise du 07/03/26

Courriel de SCPO du 06/03/26.

La commission, enregistre le forfait avisé de SCPO FOOTBALL, APSAP HENRI MONDOR est qualifié pour la suite de la compétition.

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

Matches remis au 5 AVRIL :

54536136 - PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES / PORTUGAIS CHAMPIGNY du 04/01/26

54536137 - MENUIBLAN / VILLIERS ES du 04/01/26

54536139 - FC MOLDAVIE / FC COMORES CDM D1 du 04/01/2026

Courriel de FC Moldavie du 05/03/26.

La commission prend note.

54536257 – VINCENNOIS PORTUGAIS 5 / ST MAUR LUSITANOS 5 CDM D1 du 08/03/26

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 10/03/26. Demande de report et Changement d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera le 07/05/2026 à 20h.

COUPE CDM

CALENDRIER

¼ FINALE : 05 AVRIL 2026	½ FINALE : 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
------------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

ANCIENS

53494963 – ORLY AC 41 / AC CRETEIL 42 Anciens D1 du 15/03/26

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 06/03/26. Demande de report.

Refus de la commission, pas de motif valable.

53496023 – VALENTON FOOT ACAD 41 / SUPREMES BELIERS 41 Anciens D1 du 08/03/26

Lecture de la feuille de match. Match arrêté suite au malaise de l'arbitre (*La Commission souhaite bon rétablissement à l'arbitre officiel*).

La commission dit match à rejouer et fixe la rencontre au 05/04/2026.

54850789 – OLYMP. CLUB IVRY 41 / VILLENEUVE ST G. POR 41 Anciens D3.B du 15/03/26

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 08/03/26. Demande de report.

Accord de la commission, le match se jouera le 29/03/2026.

54850654 MANDRES PERIGNY 42 / RC VILLENEUVE 31 Anciens D3.C du 08/03/26

Lecture de la feuille de match du 08/03/26.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de RC VILLENEUVE.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

1/8 FINALE : 05 AVRIL 2026	¼ FINALE 3 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
--------------------------------------	-------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/8 qui auront lieu le 05 AVRIL 2026 à 9h30 sur le terrain du 1^{er} nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

ANCIENS +45 ans

COUPE +45 ans

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
---------------------------	---------------------------	------------------------

ANCIENS +55 ans

53497955 – CHEVILLY LARUE ELAN 41 / PARIS FC 42 Anciens +55 poule B du 10/05/26

Courriel de Chevilly du 08/03/26. Changement de date.

Accord de la commission, le match se jouera le 26/04/2026.

53497853 – LIMEIL BREVANNES AJ 31 / AMICAL CLUB 2000 31 Anciens +55 poule A du 15/03/26

Courriel de Limeil du 10/03/26. Changement d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera le 15/03/2026 à 11h au lieu de 9h.

53497614 - BRY FC / ARRIGHI AS +45 ans d 15/03/26

Courriel de BRY FC du 11/03/26. (Installations occupées)

La Commission reporte la rencontre à date ultérieure.

FEMININES

La commission rappelle aux clubs participants que l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Séniors F.

55047041 – CHAMPIGNY PORTUGAIS / VILLENEUVE AFC séniors Féminines du 14/03/26

Courriel de Champigny du 10/03/26. Changement d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera le 14/03/2026 à 18h au lieu de 17h.

U15 F.

55497354 – LIMEIL BREVANNES AJ / BOISSY FC U15 Féminines du 14/03/26

Courriel de Limeil du 10/03/26. Changement d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera le 14/03/2026 à 15h au lieu de 14h.

U11 F.

55446510 – VGA ST MAUR / VILLENEUVE AFC U11 Féminines du 15/03/26

Courriel et accord des 2 clubs du 09/03/26. Changement de date et d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera le 14/03/2026 à 10h au lieu de 10h30 au stade Paul Meyer à SUCY.

COUPE SENIORS FEMININE

Séniors

CALENDRIER

¼ FINALE 04 AVRIL 2026	½ FINALE 29 AVRIL 2026	FINALE A DETERMINER
---------------------------	---------------------------	------------------------

COUPE U18 FEMININE à 11

U18 (à 11) 20 équipes engagées

CALENDRIER

¼ FINALE 4 AVRIL 2026	½ FINALE 29 AVRIL 2026	FINALE A DETERMINER
--------------------------	---------------------------	------------------------

COUPE FEMININE U15 à 8

U15 (à 8) 25 équipes engagées

CALENDRIER

¼ FINALE 4 AVRIL 2026	½ FINALE 29 AVRIL 2026	FINALE A DETERMINER
--------------------------	---------------------------	------------------------

55509418 – CO VINCENNES 1 / VGA ST MAUR 1 coupe U15 Féminines du 07/03/26

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le forfait de CO VINCENNES 1, VGA ST MAUR 1 est qualifié pour la suite de la compétition.

55509416 – ORMESSON US 1 / US IVRY FOOTBALL 1 coupe U15 Féminines du 07/03/26

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le forfait de US IVRY FOOTBALL 1, ORMESSON US 1 est qualifié pour la suite de la compétition.

55509414 – VITRY ES 1 / SUCY FC 1 coupe U15 Féminines du 07/03/26

Lecture de la feuille de match du 07/03/26.

La commission enregistre le forfait de SUCY FC 1, VITRY ES 1 est qualifié pour la suite de la compétition.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A Déterminer
---------------------------	-------------------------	------------------------

U18

55118153 – SFC CANAVEROIS 21 / MAISONS ALFORT FC 22 U18 D1 du 08/02/26

Courriel de Canaverois du 06/03/26. Terrain fermé.

La commission remet le match au 05/04/2026.

55118134 – CHARENTON CAP 22 / MAROLLES FC 21 U18 D3 du 25/01/26

Lecture de la feuille de match.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de CHARENTON CAP 22.

COUPE U18

CALENDRIER

¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------	-------------------------	------------------------

55509456 – CHOISY LE ROI AS 21 / ENT. GENTILLY ARCUEIL 21 coupe VDM U18 du 08/03/26

Courriel de Gentilly du 06/03/26. Demande de report, 2 matchs même jour.

La commission remet le match au 18/03/2026 à 19h.

U16

53477662 – BONNEUIL CSM 21 / VITRY CA 21 U16 D2.B du 15/03/26

Courriel de Bonneuil du 09/03/26. Changement d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera le 15/03/2026 à 16h au lieu de 15h.

54227509 – SUCY FC 22 / BRY FC 21 U16 D3.B du 08/03/26

Lecture de la feuille de match du 08/03/26.

La commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de BRY FC 21.

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
03 MAI 2026	31 MAI 2026	A DETERMINER

55509526 – FONTENAY SS/BOIS US 22 / AVENIR SPORTIF ORLY 22 coupe U16 amitié du 07/03/26

Courriel de Orly du 04/03/26.

La commission enregistre le forfait avisé de AVENIR SPORTIF ORLY 22, FONTENAY SS/BOIS US 22 est qualifié pour la suite de la compétition.

U15

53476431 – ECOLE PLESSEENNE 1 / CHOISY LE ROI AS 1 U15 D1 du 07/03/26

Lecture de la feuille de match du 07/03/26.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de CHOISY LE ROI AS 1.

54808667 – VILLIERS ES / CACHA CO U15 D1 du 14/03/26

Courriel de Cachan CO du 10/03/26.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de CACHAN CO.

COUPE U15

CALENDRIER

¼ FINALE	½ FINALE	FINALE
02 MAI 2026	30 MAI 2026	A DETERMINER

U14

Calendrier U14 2ème phase

L'établissement de ce calendrier a été rendu difficile par les différences du nombre d'équipes des différents niveaux (14-12-10-8), certaines alternances n'ont pu être intégralement respectées. Aussi la Commission invite les clubs rencontrant des difficultés à demander :

- *Une inversion des rencontres (avec accord de l'adversaire)*
- *Un changement de date accepté sans accord de l'adversaire*
- *Un changement d'horaire accepté sans accord de l'adversaire.*

55442306 - HAY LES ROSES CA 22 / LIMEIL BREVANNES AJ 22 U14 D4.B du 14/03/2026

Courriel de Hay les Roses du 09/03/26. Changement d'horaire et de terrain.

Accord de la commission, le match se jouera le 14/03/2026 à 15h30 au lieu de 16h au stade Evelyne Gérard à l'HAY LES ROSES. Prévenir vos adversaires.

55442307 – BRY FC 22 / VAL DE FONTENAY AS 22 U14 D4.D du 14/03/2026

Courriel de Villeneuve du 10/03/26. Changement d'horaire.

Accord de la commission, le match se jouera le 14/03/2026 à 15h15 au lieu de 16h. Prévenir vos adversaires.

55442441 – CHEVILLY LARUE ELAN 22 / BOISSY FC 22 U14 D4.B du 07/02/2026

Match non joué en raison d'un problème de minibus.

En l'absence des justificatifs demandés (dépanneur, réparations), la commission donne match perdu par forfait à BOISSY FC 22. 1^{er} forfait non avisé de BOISSY FC 22.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

¼ FINALE 02 MAI 2026	¼ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------	-------------------------	------------------------

COUPE U14 AMITIE

CALENDRIER

¼ FINALE 02 MAI 2026	¼ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
-------------------------	-------------------------	------------------------